

Etat d'alerte sur les associations des Hautes-Alpes



Le désengagement de l'État et des collectivités met en danger l'équilibre économique des structures associatives. Services aux populations, action sociale, sport, culture, insertion, loisirs, prévention, développement local... les secteurs sont touchés dans leur ensemble par cette logique. Cette baisse des financements publics apparaît d'autant plus insupportable qu'elle intervient dans un contexte de tension sociale au sein duquel les associations ont un rôle essentiel à jouer (démocratie, emploi, culture, sport...).

Nous décrétons donc un état d'alerte à partir du 1^{er} septembre 2016 et jusqu'au 1^{er} mars 2017.

Nous demandons la déclinaison dans le département de la « **Charte d'engagements réciproques** », signée au niveau national le 14 février 2014 entre l'État, le Mouvement associatif et les représentants des collectivités territoriales. Elle a pour objectif une meilleure reconnaissance des associations et un renforcement de leurs relations partenariales avec l'État et les collectivités territoriales dans la poursuite de l'intérêt général.

**Bénévoles, professionnels, usagers,
mobilisons-nous pour
nos associations !**

Pour rejoindre ou vous informer sur la mobilisation :

www.udess05.org / 06-95-30-64-85

Signer une charte d'engagements réciproques associations – collectivités, pour quoi faire ?

UNE DEMARCHE « GAGNANT – GAGNANT »

Pour les pouvoirs publics

Une légitimité démocratique plus grande des politiques publiques grâce à une concertation approfondie avec les associations. Une action publique de meilleure qualité, plus créative car fondée sur l'expertise citoyenne. Plus de transparence et de lisibilité dans les relations financières avec les associations. Un lien renforcé et de confiance avec le territoire et sa population. Une approche plus cohérente de la vie associative entre les différents services d'une collectivité ou avec les services de l'État.

Pour les associations

Une reconnaissance de la contribution des associations à l'intérêt général et aux politiques publiques. Une prise en compte de l'expertise citoyenne des associations. Des élus et agents de collectivités sensibilisés aux spécificités du monde associatif. Des relations partenariales durables avec les pouvoirs publics, limitant les effets de concurrence inter associative. Un dialogue régulier et organisé sur des bases représentatives avec les pouvoirs publics.

LES ENGAGEMENTS DE LA CHARTE NATIONALE SIGNÉE EN FÉVRIER 2014

Engagements communs État et Collectivités

- Promouvoir l'engagement bénévole
- Favoriser dans la durée les soutiens publics aux associations
- Développer une politique publique transparente d'attribution des subventions
- Favoriser une politique globale d'emploi associatif de qualité
- Prendre en compte les spécificités associatives dans les politiques économiques
- Organiser la concertation avec les associations
- Distinguer l'évaluation du contrôle
- Sensibiliser et former les agents publics à une connaissance de la vie associative
- Veiller aux dimensions intersectorielles et interterritoriales de la politique associative
- Soutenir les regroupements associatifs
- Promouvoir les valeurs de la loi 1901 dans les instances européennes
- Favoriser le développement de la vie associative dans tous les pays

Engagements spécifiques des collectivités :

- Conduire une politique associative et reconnaître la contribution des associations aux compétences de la collectivité
- Favoriser la création de lieux d'accueil d'information et de conseil sur la vie associative
- Mettre en œuvre différentes formes de soutien aux associations

Engagements des associations :

- Définir et conduire des projets à partir de l'expression des besoins du public
- S'assurer d'un financement éthique
- Valoriser l'ensemble des ressources humaines associatives (salariés, bénévoles élus et opérationnels,)
- Poursuivre des pratiques d'évaluation quantitative et qualitative
- Participer aux actions de consultations des pouvoirs publics
- Faciliter les procédures de contrôles liées à des agréments ou financements publics
- Favoriser les regroupements et modes de représentations